

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Séance du 03 Juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de Juin les membres du Comité Syndical se sont réunis à Souvigny à 17h30 sous la présidence de M. CHERVIER, Vice-Président du Syndicat Mixte Rive Gauche Allier.

Le quorum n'ayant pas été atteint, l'an deux mille vingt-quatre, le trois du mois de Juillet, les membres du Comité Syndical sont à nouveau réunis à Souvigny à 9h00 sous la présidence de M. DETERNES, Président du Syndicat Mixte Rive Gauche Allier. Le quorum ne sera pas obligatoire pour que l'assemblée puisse valablement délibérer.

Etaient présents :

| | | | |
|---------------------------|--------------------|----------------------------------|-------------------------------------|
| BRANSAT | | LE MONTET | |
| CESSET | | NOYANT | PETIOT Yves |
| CHATEL DE NEUVRE | | ROCLES | |
| CHATILLON | | SAULCET | |
| CONTIGNY | | ST SORNIN | BRUN Baptiste PETITJEAN Liliane |
| CRESSANGES | | LE THEIL | |
| DEUX CHAISES | VISINONI Stéphanie | TREBAN | |
| LAFELINE | RIBIER Julien | TRONGET | DETERNES Alain |
| MEILLARD | SIMON Yves | VERNEUIL | BENASSY Patrick DE PAULA Charles |
| MONETAY S/ALLIER | ARCHASSAL Didier | | |
| MOULINS COMMUNAUTE | | | |
| | CHERVIER Alain | DENOUEL Laëtitia BAYON Michel | |
| | | BELIEN Martine | DESPHILIPON Jocelyne |

* Suppléant

Absents excusés : M. PACAUD Jean-Luc, M. PELTIER Christian (donne pouvoir à M. DETERNES Alain), M. BERTRAND Patrick, Mme TOURRET Marcelle, Mme LACOURT Véronique,

Absents : M. BONNIN Philippe, M. REIGNERON Antoine, Mme DIJOUX Nicole, M. MAITRE Alain, M. CHALMIN Maurice, Mme PETIOT Ghislaine, M. BLANCHET François, Mme LACARIN M. Françoise, M. CLUZEL Damien, M. LINDRON Marc-Anthony, M. ROUDIER Bernard, M. ALLEAUME Frédéric, Mme FOVEAU Christine, M. MESMIN Christian, M. GUILLOT Thierry, M. EUGENE Ludwig, M. SADOT David, M. ROUSSET Francis, Mme ROBIN Lydie, M. BURLAUD Jean-Luc, M. ROCHE Philippe, M. RIBIER Sylvain, M. MALLET Richard, M. TOURRET Eric, M. ALLIX Christian, Mme CABANEL Claire, M. PFEIFFER Stéphane, Mme BRECHIGNAC Héline, M. GUESTON Jean-Pierre, M. DEGUELLE, M. GUILLAUMIN Clément

Assistaient à la réunion à titre consultatif :

M. LABOUESSE, Directeur du Syndicat

| | |
|---------------------|----|
| En exercice | 54 |
| Présents | 15 |
| Procurations | 1 |
| Votants | 16 |
| Pour | 16 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

DEL20240703044

OBJET : Adoption du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable 2023

M. le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté au Comité Syndical dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Comité Syndical :

- **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le



ID : 003-200092526-20240703-DEL20240703044-DE

Pour extrait conforme,

Le Président,

A. DETERNES